Journée internationale de la femme, 8 mars 2005 Message de Thoraya Ahmed Obaid Directrice exécutive de l' UNFPA

Au moment où les dirigeants du monde et les organisations de femmes se réunissent à New York pour l'examen, après dix ans, de la Quatrième Conférence mondiale de Beijing sur les femmes, il est clair que les gouvernements des pays de toutes les régions ont fait des progrès substantiels dans l'adoption d'une législation et de politiques destinées à protéger les droits fondamentaux de la femme. Au cours de la dernière décennie, les cadres juridique et politique de l'égalité entre les sexes ont été renforcés. La grande difficulté est maintenant de faire respecter les lois qui ont été mises en place et de traduire les politiques existantes en programmes concrets dont les femmes et les filles tirent bénéfice.

Cette année, le thème de la Journée internationale de la femme, L'égalité entre les sexes au-delà de 2005: Edifier un avenir plus sûr, constitue une reconnaissance du fait que de plus grands progrès pour protéger les droits des femmes et assurer leur pleine participation à la prise de décisions sont essentiels à la paix, au développement et à l'égalité. Il reste beaucoup à faire. Aujourd'hui, 15 pays seulement ont atteint l'objectif de voir les femmes occuper 30 % des sièges parlementaires. Les niveaux élevés de violence sexiste dans les zones de conflit, l'ampleur croissante du trafic des femmes et des enfants, les niveaux élevés de mortalité maternelle, la hausse des taux de séroposivité parmi les femmes et les filles, et la persistance des pratiques traditionnelles nuisibles, font tous ressortir la nécessité d'une prise de conscience et d'une action collective accrues.

Puisque les traditions et les pratiques sont souvent plus fortes que la loi, il faut déployer de plus grands efforts pour affranchir les femmes, favoriser la participation communautaire, impliquer les hommes et recourir à des approches sensibles aux valeurs culturelles. Je lance aujourd'hui à tous les dirigeants un appel à poser la question de savoir si les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles contribuent au bien-être des individus, des familles et des communautés, et à susciter un débat à ce sujet. Il y a des preuves de plus en plus nombreuses qu'en offrant un accès égal à l'éducation et aux services de santé, aux possibilités de gagner un revenu et aux droits légaux, on sert l'intérêt non seulement des femmes, mais de tous les membres de la société. Le potentiel que détient la moitié du genre humain de contribuer à un plus grand progrès économique et social pour tous trouve ainsi libre carrière.

La santé et les droits en matière de procréation ont une importane capitale, comme les dirigeants du monde en ont convenu au Caire, lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, et à Beijing, lors de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Tous les

individus ont droit à la santé en matière de procréation; ils ont le droit de déterminer librement et de manière responsable le nombre de leurs enfants, le moment et l'espacement de leur naissance, et de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cette fin; et de prendre les décisions relatives à la procréation à l'abri de la coercition, de la discrimination et de la violence. La santé et les droits en matière de procréation sont essentiels pour l'affranchissement des femmes et l'égalité entre les sexes, ainsi que pour la réalisation des objectifs internationaux de développement. Les services de santé en matière de procréation préviennent les grossesses non recherchées et l'avortement, l'infection par le VIH, la mortalité maternelle et infantile, et ils sauvent des vies.

Aujourd'hui, Journée internationale de la femme, j'exhorte les gouvernements et la communauté internationale à réaffirmer et renforcer leur engagement envers le Programme d'action de Beijing alors qu'ils travaillent à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Affirmons une fois de plus que chaque femme et chaque fille est un être humain unique et précieux qui a droit à jouir de chances égales et des droits de la personne universellement reconnus, où qu'elle soit née et où qu'elle vive. Le moment est venu de redoubler d'efforts pour placer l'égalité entre les sexes au sommet de l'agenda international de la paix et du développement.

* * *